

N°394

du 13  
Mai  
2011



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

## L'ARMÉE DANS LA NATION

Les forces armées togolaises, comme toutes les armées du monde, remplissent un rôle essentiel dans la vie du pays. Elles sont le rempart de la souveraineté nationale contre tous ceux qui voudraient la mettre en cause. Elles sont au service du pouvoir démocratique que les citoyens se donnent librement. C'est pourquoi il ne doit pas y avoir de divorce entre le peuple et son armée.

A cet égard, l'opération portes ouvertes qui vient de se tenir à Lomé permettra de rapprocher civils et militaires.

Le chef d'état-major des FAT, le général Mohamed Atcha Titikpina, a ajustement affirmé que ces journées vont favoriser "une meilleure compréhension entre les militaires et les civils" et il a ajouté : "L'armée veut marquer d'une façon particulière son adhésion à la politique de main-tendue, de rapprochement, de pardon et de réconciliation prônée par le gouvernement".

L'armée n'a plus pour seule vocation la défense armée. Elle assiste les populations dans les difficultés qu'elles rencontrent : l'aménagement de pistes, l'aide aux sinistrés des inondations ou les soins médicaux en milieu rural.

A l'extérieur, les FAT participent à plusieurs missions de paix de l'Onu. En Côte d'Ivoire, le contingent du Togo a assuré, notamment, la sécurisation de l'hôtel où résidait le président Alassane Ouattara pendant la crise.

Longtemps critiquée par l'opposition comme étant liée plus à un régime qu'à la nation, l'armée a tout intérêt à briser le mur d'incompréhension qui s'était édifié.

(suite à la page 2)

Pas de répit pour les entreprises engagées dans les grands travaux

# La chinoise SNCTPC, en retard sur Rond point Port - Avépozo, avertie par le ministre Andjo

\* Des sociétés togolaises et Yamen du Bénin mises en demeure.

\* La TdE, la CEET et Togo Telecom accusées par les entreprises.

Santé

**Di-Antalvic  
et Propofan  
interdits de vente**



Andjo Tchamdja, Ministre des Travaux Publics

Dettes commerciales du Togo

**La France  
efface plus de  
66 milliards Cfa**

Autres données du 4ème RGPH

**Le Zio, premier  
pourvoyeur de fermes  
et hameaux**

\* 37,4% de taux national d'urbanisation

Au nom des intérêts des déposants et des créanciers des systèmes financiers décentralisés

**Le contrôle des microfinances  
désormais élargi à la BCEAO et à la  
Commission bancaire de l'UMOA**

## Repères

## Des femmes rurales plus autonomes

La branche togolaise de Women in Law and Development in Africa (WILDAF-Togo) a organisé les 10 et 11 mai à Lomé une rencontre nationale d'échanges avec les femmes rurales sur leur autonomisation.

Placé sous le thème "Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest", cet atelier intervient à quelques mois de la fin du projet portant le même thème. Il s'est agi pour ces femmes parajuristes de faire le point, d'échanger et de mener des réflexions entre les acteurs au niveau national sur les activités réalisées. Ces participantes ont également partagé les bonnes pratiques et difficultés en vue d'obtenir de meilleurs résultats d'ici la fin du projet et entrevu des perspectives d'après projet. Le projet à terme permettra aux femmes membres et des milieux ruraux de connaître leurs droits, de les revendiquer afin d'en jouir au même titre que les hommes dans leur vie familiale. Il est mis en œuvre dans vingt quatre villages répartis sur toute l'étendue du territoire et prend en compte la sensibilisation sur les droits des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes, le plaidoyer pour la participation des femmes aux sphères de décisions et l'épineuse question de l'accès des femmes à la terre. Ouvrant les travaux, l'attaché de cabinet au ministère de la Promotion de la Femme, Bété Yves, a souligné que le développement auquel le Togo aspire, ne peut se réaliser sans la pleine et effective participation des femmes qui constituent la grande masse de la population. Il a rappelé que c'est pour confirmer la volonté d'accompagner les femmes dans leur combat que le Togo a adhéré aux conventions multinationales qui soutiennent la promotion de la femme. Il a enfin rassuré que des actions sont prévues pour faciliter la participation de la femme au développement du pays.

## De la poudre aux yeux ?

Le secrétaire au ministère des Transports, Fatozoum Mawutoe, a procédé le mardi 10 mai à Lomé au lancement des activités de l'association "Sécurité Publique au Volant" (SPV). Ce lancement vise à informer la population de la mise sur pied de l'association SPV qui a pour but de mobiliser les concitoyens autour de la sécurité routière pour éviter les accidents de la circulation et mener des actions vigoureuses pour préserver les vies humaines sur les routes. A cet effet, la SPV s'est assignée pour mission, entre autres, de rappeler régulièrement le code de la route aux usagers, d'amener les conducteurs et les propriétaires à diagnostiquer les défauts ainsi que les causes de pannes de leurs engins. Elle compte organiser des formations à la carte, des séminaires, des colloques et des campagnes de sensibilisation au profit des conducteurs pour réduire les accidents sur les routes. Rappelons qu'en 2010 le Togo a connu 3101 accidents de la circulation ayant occasionné 470 morts et 6241 blessés. Le président de la SPV, Abalo Ayawo Marcier a fait remarquer qu'aux nombres des causes des accidents, figurent les causes mécaniques à savoir l'éclatement des pneus et pannes techniques et les facteurs humains notamment l'imprudence, l'excès de vitesse, le non respect du code de la route et la non maîtrise de l'énergie.

M.A./ATOP

## Ballets de conférences pour Plumes Francophones

Le Festival "Plumes Francophones" a démarré en trombe ce lundi 09 mai dernier par la cérémonie d'ouverture au siège de l'association FILBLEU à Adidogomé. Le festival proprement dit a véritablement commencé le mardi par des conférences des auteurs invités dans les établissements scolaires et universitaires de Lomé.

Mardi dernier, a eu lieu au CCF la rencontre entre certains écrivains de la nouvelle génération et le public autour du thème "La littérature togolaise hier, aujourd'hui et demain". Animé par Mme Patricia Zonvidé, enseignante à l'Université de Lomé, la conférence a regroupé Serge Azialé, journaliste-écrivain, auteur de romans à l'eau de rose et Mme Kouméalo Anaté, enseignante à l'Université de Lomé, auteure de plusieurs ouvrages.

Pour Mme Zonvidé, la critique est quelque peu ingrate à l'égard de la littérature togolaise, surtout en ce qui concerne les premiers auteurs, Félix

écrivaine de la diaspora ? L'écrivain Béninois Florent Couao-Zotti réside et travaille au Bénin et publie ces ouvrages en France, cela fait-il de lui un écrivain béninois de l'intérieur alors que ces œuvres se situent dans le même sillage que celles des écrivains africains de la nouvelle génération, ces auteurs que Jacques Chevrier appelle "les écrivains de la migrature" ? Jean Divassa, auteur gabonais, résident au Gabon, actuellement invité à Plumes Francophones, et lauréat du Grand Prix Littéraire Afrique Noire 2008, est-il un écrivain africain de l'intérieur ? Kangni Alem, écrivain togolais vivant aujourd'hui à Lomé, qui a publié toutes ses œuvres en France, est-il un écrivain de l'intérieur ou de la diaspora, de la "mondialitude" ? Suffit-il de vivre à l'étranger pour être membre d'une quelconque diaspora, entité nébuleuse ?

Tout ceci semble bien correspondre avec le thème de ce festival "Littérature et voyage", car dans le

respectivement les thèmes " de l'influence en littérature : le cas André Gide " et " Le Rôle de la NRF dans la littérature française ".

Il en est ainsi d'Alain Ricard,

chercheur au CNRS, qui a exposé sur le thème " Voyages de découvertes en Afrique " à l'Université de Lomé et au CCF.

## Histoire

## Cent ans d'histoires d'Afrique au centre Mytronunya

Le Centre culturel Mytronunya fait une projection de séries documentaires sur l'histoire de l'Afrique. La première projection aura lieu ce samedi 14 mai à 18H30. Jalonnée d'images d'archives inédites et de témoignages de personnalités africaines, cette série en quatre volets revient sur cent ans d'histoire du continent noir, à travers la

excès envers les populations autochtones. Des points de résistance apparaissent alors.

Le premier conflit planétaire accélère les changements au sein du continent africain. Après la Grande Guerre, les promesses de transformer le statut juridique des soldats africains ne sont pas tenues.



voix de ceux qui, de près ou de loin, ont pris part à son réveil et l'ont fait entrer dans le XXIe siècle.

Elle propose une plongée dans le passé, de l'ère coloniale aux aventures de la démocratie, en passant par le bouillonnement des indépendances et les guerres civiles, l'effervescence des crises et les renouveau culturels...

En 1885, la conférence de Berlin prépare le partage de l'Afrique entre les grandes puissances colonisatrices. Derrière les idéaux philanthropiques affichés, l'exploitation unilatérale et massive des richesses africaines conduit les empires à de véritables

A l'inverse, la colonisation se poursuit. Si l'Afrique était l'une des coulisses de la Première Guerre mondiale, elle devient l'un des principaux théâtres de la Seconde.

Les Africains aperçoivent pour la première fois la lueur d'un espoir nouveau pour leur émancipation...

Les historiens Elikia M'Bokolo, Philippe Sainteny, Alain Ferrari ont participé à la réalisation de ces documentaires, produits par FRANCE TELEVISIONS, Temps Noir, INA, avec la participation CANAL FRANCE INTERNATIONAL, TV5 Monde et le soutien d'ACSE et Fonds de La Diversité

## Editorial

## L'ARMEE DANS LA NATION

(suite de la page 1)

Le grand succès populaire de la manifestation est à cet égard de très bon augure. Il est symptomatique d'ailleurs de constater que le climat d'apaisement et de réconciliation que connaît le Togo réagit favorablement sur l'appréciation de l'armée.

La présence de Gilchrist Olympio aux cérémonies illustre l'esprit de

renouveau. "Je dis à l'armée togolaise, merci beaucoup pour son travail. L'armée est un élément essentiel pour notre développement. C'est important pour nous autres, acteurs de la vie politique, d'avoir une armée que nous comprenons" a déclaré le président de l'UFC.

Armée - Nation le couple est réconcilié.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre DJOKEH  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

## Repères

## Un guide pour canaliser les actions sanitaires du Togo

Le rapport de l'analyse du secteur sanitaire au Togo dont l'élaboration a commencé depuis septembre 2010 a été validé le mardi 10 mai à Lomé, au cours d'une rencontre qui a permis aux parties prenantes de diagnostiquer à nouveau les différents domaines du secteur. C'était en présence des membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale, des représentants des corps diplomatiques et organismes internationaux, des partenaires techniques et financiers et de la société civile. Ce rapport a été financé par le "Country Help Intelligence Portal" (CHIP) et l'Intelligence Help Partnership" (IHP) après la mise en place des différents organes du processus d'élaboration du compact national et s'inscrit dans le cadre du partenariat international pour la santé et l'initiative privée. Il a permis de présenter la situation sanitaire et ses dimensions au Togo, de relever les forces et les faiblesses et de définir les techniques pouvant faire face aux maux qui minent le secteur. Ce document est un guide pour canaliser les actions sanitaires du pays vers les besoins réels des populations en accélérant la mise en œuvre des activités vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015. Sa validation conduira à la signature du compact national par l'élaboration d'une nouvelle politique de santé, la révision du plan national de développement sanitaire, les mécanismes de son financement et la définition du cadre de dépenses. Selon le ministre de la Santé, Komlan Mally, le gouvernement s'engage à capitaliser les acquis et à œuvrer pour l'accélération du processus pouvant aboutir à la signature du compact avant la fin de l'année. Il s'est félicité de l'effort des uns et des autres qui a permis d'atteindre des résolutions et conclusions satisfaisantes.

## Réglementation

## pharmaceutique vétérinaire

Un atelier de validation du projet de décret portant sur la pharmacie vétérinaire s'est tenu le mardi 10 mai à Lomé. Organisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, cette rencontre a permis la lecture de l'avant projet de décret et sa validation. Les acteurs et partenaires, ont harmonisé les points de vue sur ce projet de décret avant sa soumission au conseil des ministres. La libération de la filière du médicament vétérinaire au Togo, a conduit à la multiplication des opérateurs, à la diversification anarchique des produits d'origine douteuse et sans contrôle. L'adoption de cette directive relative à la pharmacie vétérinaire, permettra au Togo de disposer d'un document de référence et de participer au vaste chantier sur la réglementation pharmaceutique vétérinaire entrepris par l'UEMOA. Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Messan Ewovor, la maîtrise de la problématique des médicaments vétérinaires est un enjeu majeur d'amélioration de la production animale et de la sauvegarde de la santé publique. Il a réitéré la gratitude du gouvernement à la commission de l'UEMOA, aux partenaires techniques et financiers et aux acteurs qui œuvrent à la consolidation de la sécurité alimentaire au Togo. L'élevage bien qu'occupant une place importante dans l'économie nationale, ne couvre que 57% des besoins en produits carnés sur les 72.000 tonnes estimés.

M.A./ATOP

Pas de répit pour les entreprises engagées dans les grands travaux

## La chinoise SNCTPC, en retard sur Rond point Port - Avépozo, avertie par le ministre Andjo

- \* Des sociétés togolaises et Yamen du Bénin mises en demeure.
- \* La TdE, la CEET et Togo Telecom accusées par les entreprises.

Sylvestre D.

« Le Gouvernement s'efforce de prendre les mesures nécessaires afin que la saison des pluies qui s'annonce perturbe le moins possible le calendrier d'exécution des travaux », dixit Faure Gnassingbé à la veille du 51<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Togo. Encore que les entreprises adjudicatrices se maintiennent en rang. Le chef de l'Etat a émis un souhait, mais les dernières pluies ont déjà enfoncé le clou. Principalement sur l'axe Rond point Port - Avépozo, où bien d'usagers avançaient dès le départ que les déviations seront difficilement praticables, il faut passer plus d'une heure en embouteillage pour faire les 10 km, au lendemain d'une pluie. Pis est, on craignait que la lenteur des travaux ne vienne compliquer la situation. Ça y est, un récent bilan du ministère des Travaux publics le confirme. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le monde des TP au Togo souffre du non respect des cahiers de charge. Pour les entreprises togolaises, point n'est besoin de rappeler qu'elles préfèrent toujours rester à côté de la plaque, malgré les efforts de l'Exécutif à leur attribuer les marchés. Les propositions de regroupement à elles faites ne sont jamais prises en compte, alors même qu'elles peinent à disposer des moyens pour s'exécuter.

Visiblement, le virus a contaminé les Chinois réputés rigoureux dans le domaine. La société SNCTPC écope d'un avertissement dans la réhabilitation et la modernisation du tronçon Rond point Port - Avépozo, long de 10,3 km. Pour des travaux à exécuter en 12 mois, les Chinois ne sont qu'à 17% après 7,25 mois, alors qu'ils devraient déjà avancer de 58%.

Pour le reste, à part Yamen, ce ne sont que des Togolais qui sont frappés de mise en demeure. Au constat, l'entreprise ENTTP n'a fait que 44% de la construction des fondations, culées, piles, remblais d'accès et ouvrages confortatifs et de protection des ponts mixtes acier-béton sur le site de Zafi ; elle devrait être à 100%, ayant déjà bousillé les 6 mois de délai contractuel. ECOB, Ets LE PROGRES, GELLOQ TOGO, GER et CB GENIE CIVIL ont aussi la particularité d'avoir écopé les 6 mois contractuels pour ne réaliser que, respectivement, 75% sur le site de Ougbo Bas, 41% sur le site de Toule, 54% sur le site de Naada, 60% sur le site de Kpézindé et 56% sur le site de M'Bortchika, tous dans la construction des fondations, culées, piles, remblais d'accès et ouvrages confortatifs et de



A l'intérieur du pays, pendant que les travaux traînent, on est obligé de passer par les arbres pour traverser les rivières

protection des ponts mixtes acier-béton. En temps normal, les travaux devraient être faits à 100% et, peut-être, déjà réceptionnés. GER écope particulièrement de deux autres mises en demeure pour avoir même dépassé le délai contractuel, 7 mois au lieu de 6 mois et 15,5 mois au lieu de 12 mois, et ne réaliser que 43% dans les travaux de réhabilitation de la rue de la Gare (800 m) et 70% dans l'aménagement et le bitumage de la route Bassar - Kabou (23 km). Pour le premier chantier, il est confirmé au ministère des Travaux publics que la Togolaise des Eaux (TdE), la CEET et Togo Telecom participent plus ou moins à la lenteur des travaux par leurs différentes canalisations sous terre, qu'elles tardent à enlever, malgré les nombreuses lettres de rappel de GER.

Une mise en demeure frappe également l'entreprise CENTRO qui a gagné les travaux de réhabilitation de la rue du Chemin de fer prolongé (Nopato - Boulevard circulaire, 650 m). Sur 6 mois de délai convenu, elle n'a fait en 4,75 mois que 36% contre 92% attendu en ce même point d'arrêt. La dernière mise en demeure est allée à la société béninoise Yamen qui doit réhabiliter et renforcer Kpalimé - Atakpamé sur 22 km. Alors qu'elle devrait débarrasser le plancher après 8 mois de travaux, elle y a déjà passé 16,5 mois (plus du double donc) pour n'atteindre que 67%. Tout simplement révoltant pour des infrastructures routières qui servent au quotidien au commerce et au déplacement des populations.

A l'opposé, le duo EBOMAF/Ets KARA du Burkina, ADEOTI du Bénin et EBOMAF seul récoltent des encouragements de l'Autorité. Alors qu'il est attendu en ce moment une avancée de 22% dans l'aménagement et le bitumage de Dapaong-Ponio-Frontière Burkina (38 km), EBOMAF/Ets KARA est à 30% après 6,5 mois pour un délai contractuel de 16 mois. Pour sa part, la béninoise ADEOTI est à 51% en 3,5 mois

contre un taux attendu de 28% ; le délai prévu est de 6 mois. Enfin, la burkinabé EBOMAF atteint respectivement 26% et 18% après 3,5 mois de travaux dans la réhabilitation du boulevard du 13 janvier (5,125 km) et la réhabilitation d'Agoènyivé RN1 (terrain de football)-BKS-Camp d'Adidogomé (6,465 km). Les deux chantiers devront s'achever en 12 mois.

### Autres données du 4ème RGPH

## Le Zio, premier pourvoyeur de fermes et hameaux

Les résultats sont connus depuis déjà dix jours. En 2010, le Togo compte 5.753.324 habitants contre 2.719.567 habitants en 1981. Il est aussi connu que plus de la moitié, précisément 62,6% représentant 3.600.203 habitants, réside en milieu rural, contre 37,4% équivalent à 2.153.121 personnes en milieu urbain. Mais, dans la répartition des localités à travers les 35 préfectures, il faut découvrir que la préfecture de Zio, à 20 km au nord de Lomé, dispose de plus de fermes et hameaux. 1.753 au total. Elle vient ainsi en tête, devant le Vo avec 1.299 hameaux et fermes et Kloto avec 1.193.

En gros, il faut retenir que la région Maritime est le premier pourvoyeur de fermes et hameaux

Dans l'entendement du ministère, l'avertissement veut dire « attention, vous venez de faire une erreur et, à la prochaine fois, ce sera la mise en demeure ». La mise en demeure, elle, signifie que l'entreprise sanctionnée a commis une faute grave et très importante qui n'éloigne pas trop de l'étape de la suspension pure et simple. C'est donc un processus graduel vers la sanction qui exclut de toute souscription. Rappelons qu'en fin janvier 2011, VIMA-BTP, ERTGC, ECOAT Sarl, CB GENIE CIVIL, EGEAT (à deux reprises), EITP et EGC Sarl étaient mises en demeure. Alors que YAMEN, ENTTP, Ets LE PROGRES, GELLOQ TOGO, GER (à deux reprises), CB GENIE CIVIL et AGECEB-BTP, écopaient d'un avertissement. En début janvier 2011, les sociétés SAMED, GELLOQ TOGO, MADAS et ENCO-TP récoltaient une sanction d'un an dans la réalisation du projet de 50 kilomètres de pistes rurales par préfecture.

au Togo avec un total de 5.025. S'en suivent les Plateaux (4.314), la Centrale (1.395), la Kara (970) et les Savanes (451). La plus faible préfecture en hameaux et fermes reste Cinkassé avec 9 au total.

Parallèlement, les Savanes contiennent plus de villages (1.073), devant les Plateaux (885), la Kara (649), la Maritime (526) et la Centrale (511). Dans les détails, la première préfecture à contenir de plus de villages est Tone avec 383, devançant du coup Sotouboua (226), Oti (215), Kpendjal (197) et Tandjoaré (193). La préfecture du Moyen-Mono a le plus petit nombre de villages (21).

Au rang des cantons, les Plateaux sont en tête pour 114



Comme ici, au village, l'eau de rivière sert de lessive et de boisson

dénombrés. Viennent ensuite la Kara avec 75 cantons et la Centrale avec 61 cantons. Les Savanes et la Maritime sont au coude à coude avec 70 cantons chacune.

En somme, le Togo possède

actuellement 391 cantons, 3.644 villages et 12.155 hameaux et fermes. Le hameau est un petit groupe isolé d'habitations rurales, ne formant pas une commune voire une ville dans le langage togolais.

## 37,4% de taux national d'urbanisation

Avec 100%, Lomé Commune fait le plein d'urbanisation. S'en suivent la Maritime sans Lomé pour 43,9%, les Plateaux pour 25,5%, la Kara pour 24,0% et les Savanes pour 14,1%. L'ensemble du pays fait 37,4%. Des taux qui appellent à une action de l'Autorité. A juste titre, pour le fonctionnement des départements de l'Etat en 2011, l'Urbanisme et habitat a connu l'augmentation la plus sensible de budget (919,0%), passant de 0,919 en 2010 à 9,367 milliards de francs en 2011. L'Urbanisation touche à la conception du plan directeur de la



Une ville en mauvaise urbanisation

ville et, souvent pour les constructions, approuve les plans par rapport aux normes et aux quartiers.

Il n'est pas superfluous de rappeler que la capitale togolaise et les autres contrées du pays souffrent d'une bonne urbanisation, avec des constructions anarchiques. Lomé évoluant en dehors de son plan directeur originel par un espace urbain à plusieurs pôles malheureusement distants les uns des autres, avec le centre ville actuel et ses quartiers administratif et commercial

(suite à la page 5)

## Brèves Santé

## De l'aiguille dans le poumon de l'ex-président

Une aiguille d'acupuncture de sept centimètres de long a été retirée du poumon d'un ancien président sud-coréen, déclenchant une controverse sur les compétences de certains praticiens de médecine orientale. L'aiguille avait été découverte le mois dernier par des médecins qui avaient examiné Roh Tea-Woo, ancien président âgé de 78 ans, qui toussait énormément. L'aiguille a ensuite été retirée, après une intervention chirurgicale qui ne devrait pas avoir de séquelles sur la santé de l'ancien président, au pouvoir de 1988 à 1993. Mais l'association de médecine orientale coréenne a demandé l'ouverture d'une enquête, affirmant que ses membres n'étaient pas impliqués dans cette affaire et qu'un acupuncteur sans licence pouvait être le responsable. Il est impossible pour un praticien expérimenté de pratiquer un traitement qui aboutit à faire entrer une aiguille dans les poumons, a indiqué à l'AFP la porte-parole de l'association.

## Le Pentaxim de Sanofi en Chine

Sanofi Pasteur, la division vaccins de Sanofi, a lancé en Chine le Pentaxim son vaccin contre à la fois la diphtérie, le tétanos la coqueluche, la poliomyélite et Haemophilus influenzae de type b. Selon le groupe pharmaceutique français, ce lancement marque une nouvelle ère dans le domaine de la vaccination en Chine. La première commercialisation de Pentaxim remonte à 1997. A ce jour, plus de 100 millions de doses de ce vaccin, ont été distribuées dans plus de 100 pays. Il est inclus dans les programmes nationaux de vaccination de 23 pays. Le Pentaxim est le premier vaccin coqueluche acellulaire pentavalent disponible en Chine pour la protection contre cinq maladies infantiles mortelles. Il permet de réduire le nombre d'injections de douze à quatre, et d'obtenir le même niveau de protection que celui apporté par des vaccins monovalents, a souligné Sanofi.

## Le Votubia autorisé en Suisse

Novartis indique que l'Institut suisse des produits thérapeutiques, Swissmedic, a autorisé pour la première fois le Votubia, un de ses médicaments destiné à traiter une forme d'une tumeur bénigne du cerveau associée à une sclérose tubéreuse. Dans le détail, le Votubia est destiné à traiter l'astrocytome sous-épendymaire à cellules géantes (SEGA), une tumeur bénigne du cerveau associée à une sclérose tubéreuse qui touche principalement les enfants et les adolescents. Jusqu'à présent, la chirurgie cérébrale était l'unique option thérapeutique face à cette pathologie. L'autorisation est fondée sur une étude américaine de phase II incluant 28 patients qui a montré que 75 % des patients présentaient une réduction d'au moins 30 % de la taille de leur plus grand SEGA à six mois", indique le groupe pharmaceutique suisse. "Ce jalon représente notre première autorisation en Europe pour Votubia, et souligne notre engagement à aider les patients partout dans le monde pour améliorer la prise en charge de cette maladie difficile à traiter", a déclaré le patron de Novartis Oncologie Hervé Hoppenot.

Dette commerciale du Togo

## La France efface plus de 66 milliards Cfa

Jean Afolabi

Au bénéfice du Togo, la France a effacé, mercredi, un montant de 101,1 millions d'euros, soit 66,32 milliards de francs Cfa, constituant la dette togolaise à son égard. L'acte a été matérialisé par la signature à Lomé d'un accord de réorganisation de dettes entre les deux pays par l'ambassadeur de France Dominique Renaux et le ministre de l'Economie et des finances Adjé Otéth Ayassor. L'opération entre dans le cadre de la mise en pratique de l'atteinte par le Togo en décembre du point d'achèvement de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTÉ). Ce qui a permis l'effacement pour le Togo de plus de 80% de sa dette extérieure multilatérale.

Le pays, qui a alors retrouvé une virginité en ce sens, pays de nouveau se rendetter pour la réalisation de projets socio-économiques. "L'assainissement durable des finances publiques et la restauration d'un profil de dette soutenable sont des objectifs prioritaires pour les autorités togolaises", a estimé l'ambassadeur Renaux. Avant d'ajouter : "C'est



Dominique Renaux, Ambassadeur de France au Togo

pourquoi la France a souhaité conclure rapidement cet accord qui réduira de manière significative cette dette. Nous ne doutons pas que d'autres créanciers réaliseront prochainement le même type d'opération".

Le ministre Ayassor a indiqué que cet appui de la France "est un encouragement par l'intermédiaire duquel elle incite le gouvernement togolais à poursuivre les réformes

engagées depuis 2006 en vue de redresser la situation économique du pays". "La marge créée par l'annulation de la dette, a-t-il poursuivi, sera ainsi utilisée de la manière la plus efficace possible pour créer les conditions d'une croissance économique forte et durable susceptibles de réduire sensiblement la pauvreté qui frappe aujourd'hui les couches les plus vulnérables de notre pays".

En Afrique de l'est

## Les pays envisagent un oléoduc Kampala-Kigali-Bujumbura

La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) envisage de construire un oléoduc reliant l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, trois pays enclavés, indique un communiqué de cette organisation régionale dont le siège se trouve à Arusha, en Tanzanie. L'annonce a été faite lors d'un atelier régional, mardi à Mombasa (Kenya), par Patrick Nyoike, secrétaire permanent au ministère kényan de l'Energie, selon un communiqué de l'EAC cité par l'AFP. "L'objectif est de relier

Kigali par un pipeline à partir de Kampala (Ouganda), qui permettra l'accès aux produits pétroliers depuis la raffinerie envisagée en Ouganda, ainsi que depuis la raffinerie déjà existante de Mombasa (Kenya) et depuis les marchés internationaux", a déclaré M. Nyoike cité dans le communiqué.

Selon le responsable kényan, l'EAC a obtenu de la Banque africaine de développement (BAD) un don de 600.000 dollars pour

l'étude de faisabilité de la construction de cet oléoduc. Pour leur approvisionnement en produits pétroliers, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ainsi l'est de la République démocratique du Congo (RDC) dépendent des ports de Mombasa (Kenya) et Dar es-Salaam (Tanzanie). Ces produits sont généralement transportés par camions-citernes, sur des routes parfois en très mauvais état.

Côte d'Ivoire

## Reprise des exportations de cacao, départ d'un premier navire

L'exportation de cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, qui avait cessé en raison des sanctions internationales visant l'ex-président Laurent Gbagbo, a repris mardi avec le départ d'un premier navire du port d'Abidjan, a constaté l'AFP. Le navire "Askabat", battant pavillon turc, chargé de 1.700 tonnes de fèves brunes, est parti du port d'Abidjan vers 14H00 (locale et GMT). Il devait rejoindre celui de San Pedro (à 370 km à l'ouest), premier port d'exportation de cacao au monde, où il sera chargé de 7.000 à 8.000 tonnes

vers l'Europe. En janvier, Alassane Ouattara, alors reconnu président par la communauté internationale à l'issue de la présidentielle du 28 novembre, avait appelé à un embargo sur les exportations de cacao, afin de priver son rival Laurent Gbagbo, accroché au pouvoir, de cette manne financière. Cet appel, appuyé par des sanctions européennes et très suivi par les négociants, avait privé le marché du cacao ivoirien alors que le pays, premier producteur et exportateur de la planète, représente 35% de l'offre mondiale. Cette interdiction d'exporter avait



Un navire est chargé de sacs de cacao dans le port d'Abidjan

supplémentaires de cacao, a-t-on appris auprès des services du port de la capitale économique ivoirienne. Le navire était arrivé vendredi à Abidjan pour récupérer son chargement et son départ a été repoussé à plusieurs reprises ces derniers jours. "Il doit aller ensuite aux Etats-Unis", a-t-on précisé de même source.

Le café et surtout le cacao représentent habituellement 40% des recettes d'exportations de la Côte d'Ivoire et environ 20% de son PIB. Quelque 80% de la production du pays est exportée

entraîné une très forte hausse des cours du cacao. Durant la crise post-électorale, près de 500.000 tonnes de fèves brunes s'étaient accumulées dans les ports ivoiriens d'Abidjan et de San Pedro. Les multinationales opérant dans la filière cacao avaient été mises sous forte pression des deux camps. Le gouvernement Gbagbo les pressait d'exporter sous peine de sanctions, voire de saisie, celui de M. Ouattara les menaçant de retirer leur agrément voire d'être poursuivies en justice, en cas de collaboration avec l'autre camp.

Ghana

## Hausse significative des investissements au premier trimestre 2011

Le volume des investissements directs étrangers au Ghana a enregistré une hausse significative au premier trimestre de l'année 2011 avec 109 nouveaux projets ont été enregistrés d'une valeur totale de 378,44 millions de dollars, environ 189,22 milliards de francs Cfa, contre 188,16 millions de dollars à la même période en 2010, indique un document de l'agence Ghanéenne de promotion des investissements (GIPC en anglais). Le nombre d'emplois attendus à travers ces projets s'élève à 6497, soit une hausse de 18,80% par rapport aux 5469 postes du premier trimestre 2010, selon la même source. D'après le Directeur général de GIPC, George Aboagye cité par le quotidien privé Ghanaian Chronicle, "sur les 109 nouveaux projets enregistrés, l'Inde occupe la tête des investisseurs avec 19 projets, tandis que le plus grand investissement en termes financiers

revient à une entreprise originaire de la Grande Bretagne".

Le Ghana, en tant que grand producteur mondial de cacao et second exportateur d'or du continent africain, dispose d'un très fort potentiel agricole et minier. A cela s'est ajouté à la mi-décembre 2010 l'entrée du pays dans le cercle des pays producteurs de pétrole.

Par ailleurs, le Ghana bénéficie des retombées positive de sa stabilité démocratique et de l'alternance au sommet du pouvoir qui semblent désormais inscrites dans la durée. Cependant des accusations de corruption sont portées contre le gouvernement de John Atta Mills aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En avril, le Département d'Etat américain a demandé, dans un rapport, aux autorités ghanéennes de lutter de façon plus efficace contre la "corruption présente à tous les niveaux dans la gestion du pays".

## SANTÉ Par Maurille Aféri

## Les hépatites virales - (Hépatite C)

La maladie

L'hépatite aiguë C est habituellement asymptomatique, ce qui explique que le diagnostic soit rarement fait au stade aigu de la maladie. Dans les formes symptomatiques, la maladie dure généralement de 2 à 12 semaines. Les symptômes ne sont pas spécifiques : fatigue, nausées, douleurs suivies par l'apparition d'urines foncées et d'un ictère. Ils sont semblables à ceux observés au cours d'autres hépatites virales. Dans environ 70% des cas, l'infection évolue vers la chronicité qui est elle-même généralement asymptomatique, son diagnostic étant fortuit dans la plupart des cas,

parfois à un stade tardif de la maladie. On estime que 10 à 15% des personnes chroniquement infectées par le virus de l'hépatite C développeront une cirrhose hépatique dans les 20 premières années de leur infection.

Le traitement

Les formes aiguës évoluent d'elles-mêmes favorablement dans la majorité des cas sans nécessiter de prescription médicamenteuse, mais une guérison complète spontanée de l'hépatite aiguë C n'est observée que dans 30% des cas environ. Les formes chroniques responsables de fibrose hépatique importante doivent être traitées par

l'association interféron pégylé et ribavirine pendant 6 mois à 1 an. Selon le génotype du virus impliqué, la guérison est obtenue dans 40% à 80% des cas.

Vaccin

Il n'existe aucun vaccin à l'heure actuelle contre l'hépatite C. Le moyen le plus efficace de lutter contre l'hépatite C est donc probablement de réduire le risque de transmission nosocomiale du VHC (transfusions sanguines, injections à risque, etc) et les comportements à risque, par exemple, la consommation de drogues injectables.

(à suivre)

Au nom des intérêts des déposants et des créanciers des systèmes financiers décentralisés

## Le contrôle des microfinances désormais élargi à la BCEAO et à la Commission bancaire de l'UMOA

**Sylvestre D.**

Il n'est pas rare de recenser que des mutuelles d'épargne et de crédit [certaines ouvertes dans des maisons closes] ont disparu avec l'argent des épargnants. Créant des désarrois ici et là. A IDH (Investir dans l'humain, mis sous administration provisoire), c'est une défaillance dans la gestion financière, une gestion comptable approximative ou inexistante et des organismes sociaux existants mais non fonctionnels. Pendant que ReDéMare, Karus-Togo et Christitex collectaient de l'argent sans faire partie d'aucune catégorie de systèmes financiers décentralisés. Parfois donc, c'est le fait d'un directeur qui concentre tous les pouvoirs de gestion et de gestion et qui puise dans la caisse sans calcul. On apprend la faillite de bouche à oreille, et tout le monde se retrouve dans la rue, en chômage. Dans certains cas, l'Autorité de tutelle perçoit des signes de faillite, sans faire jouer sa responsabilité. On établira dans l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) que près du quart des institutions de microfinance, encore appelées systèmes financiers décentralisés (SFD), dégagent structurellement des résultats déficitaires ; certains n'assurant leur équilibre financier qu'à travers un appui extérieur. La gravité des dysfonctionnements a rendu indispensable l'intervention de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui, au titre de conseiller financier du Gouvernement et banquier de l'Etat, a initié à l'endroit de celui-ci le projet de texte, adopté par les députés togolais le 10 mai 2011. Il s'agit d'accroître la stabilité du secteur financier et aménager le secteur des SFD et leur environnement juridique. Ce qui passera par l'accès du plus grand nombre d'agents économiques, l'offre de garanties de sécurité des transactions à leur clientèle, une meilleure protection de cette clientèle, la mise en conformité aux normes internationales dans le domaine financier, le resserrement des conditions d'entrée dans le secteur, le renforcement de la surveillance par les instances de régulation et de supervision. Bref, l'amélioration de l'efficacité des SFD. En termes d'innovations dans la nouvelle législation des SFD, l'instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice (agrément), la participation de la BCEAO à l'instruction des dossiers d'autorisation, l'intervention de la BCEAO et de la Commission bancaire de l'UMOA dans la surveillance des institutions qui ont atteint un certain niveau d'activité, le renforcement du dispositif prudentiel, etc.

Jusqu'ici, les SFD sont régis par la loi n°95-014 du 14 juillet 1995 portant réglementation des Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Mais ce texte est actuellement inadaptable. Dans cette loi, le contrôle



**Kokoumey Fédy,**  
D.G. de la FUCEC-TOGO

de tous les SFD relevait de la compétence exclusive du ministère de l'Economie. Avec la loi portant réglementation des SFD, la BCEAO et la Commission bancaire contrôleront les institutions d'une certaine taille financière. Le reste est laissé au contrôle du ministre. La Commission bancaire est l'organe de contrôle des banques créée par l'UMOA ; elle effectue aussi un contrôle sur place. Alors que la BCEAO effectue un contrôle large et intervient de manière permanente, en plus de l'émission monétaire.

Suivant la loi, les SFD sont classés en deux catégories selon la nature des opérations à eux autorisés : les institutions qui collectent des dépôts et accordent des prêts à leurs membres ou aux tiers et les institutions qui accordent des prêts, sans exercer l'activité de collecte des dépôts. Aujourd'hui, on compte au Togo 70 institutions de microfinance dont la plus importante est le réseau FUCEC-Togo avec 60 coopératives d'épargne et de crédit. La loi exige une autorisation d'exercice, mais le constat est que la plupart évoluent dans l'informel. Au décompte, 14 structures ont connu des déséquilibres financiers : IDH-Microfinance, Timpac, Cavec Golfe, Faip-Togo, CECPF, Mutuelle Adedji, CIEC, CEC-MF, Mutual Finance, etc.

### Domaine d'application

Les opérations que peuvent réaliser les SFD sont la collecte de dépôts, c'est-à-dire des fonds autres que les cotisations et contributions obligatoires des membres, avec le droit d'en disposer et à charge de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. Ils peuvent aussi opérer des prêts, acte par lequel ils mettent, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue. Enfin, les opérations d'engagement par signature autorisées sont tout acte par lequel un SFD prend, dans l'intérêt d'un client, un aval, une caution ou une autre garantie. Mais, d'entrée de jeu, les systèmes financiers décentralisés doivent être agréés avant d'exercer (article 7). La

demande d'agrément est adressée au ministre de l'Economie et déposée auprès de la structure ministérielle de suivi qui les instruit. Une instruction de la BCEAO détermine les éléments constitutifs du dossier d'agrément. Après réception du dossier, la structure ministérielle dispose de trois mois pour l'instruire et le transmettre à la BCEAO avec ses observations et sa proposition de suite à donner à la demande. La Banque centrale a un délai de deux mois pour examiner le dossier et communiquer son avis à la structure ministérielle. Toute demande d'éléments complémentaires suspend ces délais. L'agrément est prononcé par arrêté du ministre après avis conforme de la BCEAO et, dans le cadre d'une structure créée par un réseau, après avis conforme de la Commission bancaire. Il est réputé avoir été refusé s'il n'est pas prononcé dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande par la structure de suivi, sauf avis contraire donné au demandeur. Le retrait d'agrément est prononcé dans la même démarche ; il doit être motivé et entraîne la radiation du SFD et l'arrêt de ses activités. Au préalable, la demande de retrait doit comporter le plan de liquidation, de remboursement des déposants, de dédormage du personnel et la stratégie de traitement des créances du SFD. En l'absence d'actes appropriés du ministre pour notifier aux intéressés, dans les délais, le retrait d'agrément, les décisions de la BCEAO ou de la Commission bancaire sont exécutoires de plein droit et notifiées par celles-ci aux institutions. Il en est de même du contenu des avis conformes. Par ailleurs, la création d'une agence ou d'un guichet doit être notifiée au ministre et à la BCEAO dans un délai de trente jours calendaires, sous peine de sanctions.

### Organisation et fonctionnement requis

L'autorité de tutelle des SFD est le ministre de l'Economie. L'utilisation du terme « banque » ou « établissement financier » est interdite à tout SFD. Dorénavant, pour les SFD, les enseignes, panneaux publicitaires ou autres doivent porter la dénomination sociale suivie des références du texte qui les régit, de l'agrément, de l'enregistrement au registre des systèmes financiers décentralisés. Ils sont tenus d'adhérer, dans les trois mois qui suivent leur inscription à ce registre, à l'association professionnelle des systèmes financiers décentralisés. Tout ceci peut faire encourir des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, suspension ou interdiction d'opérations, suspension ou destitution de dirigeants) prises par la BCEAO ou la Commission bancaire après information du ministre.

Au sein d'un SFD, les fonctions de gestion et de contrôle doivent

être exercées par des organes distincts. Toute modification ultérieure des statuts est forcément déclarée par écrit au ministre, à la Banque centrale ou à la Commission bancaire, dans un délai d'un mois. Aucun condamné ne peut administrer, gérer ou contrôler un SFD, ni directement, ni par personne interposée. Tout prêt aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes dont les intérêts ou les rapports avec le SFD sont susceptibles d'influencer les décisions de ce dernier, doit être autorisé par l'organe habilité, à la majorité qualifiée. L'encours dudit prêt ne peut excéder une fraction de ses dépôts ou de ses ressources fixée par instruction de la BCEAO. Et lorsque les sommes engagées pour créer des sociétés de services, en vue de satisfaire les besoins de ses membres et de réaliser ses objectifs, excèdent une fraction des risques précisée par instruction de la BCEAO, l'autorisation du ministre de l'Economie est requise. Celle-ci est accordée après avis conforme de la BCEAO.

### Contrôle et surveillance

Dans le cadre de leurs interventions, les SFD sont tenus de se conformer aux instructions de la Banque centrale relatives au contrôle interne. Les organes et les structures de la surveillance et du contrôle ont droit, dans le cadre de cette mission, à la communication, sur leur demande, de tous documents et informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, sans que le secret professionnel ne leur soit opposable. Les anomalies constatées sont rapportées, avec des recommandations, aux organes d'administration et de gestion de l'institution concernée et, dans le cas des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, à l'organe de contrôle et à l'institution à laquelle elle est affiliée. Dans les trente jours suivants, copie est transmise au ministre, à la Banque centrale ou à la Commission bancaire. Les rapports internes de



**Kossi Ténou,**  
Directeur National de la BCEAO

vérification ou d'inspection sont adressés au ministre et, dans la mesure de leur compétence, à la BCEAO et à la Commission bancaire qui peuvent, en cas d'infractions aux lois ou de pratiques préjudiciables aux intérêts des déposants et des créanciers, exiger la mise en œuvre de mesures de redressement.

En externe, le ministre procède ou fait procéder au contrôle des SFD, avec l'obligation d'un avis conforme de la BCEAO ou de la Commission bancaire basé sur l'examen des méthodologies d'intervention. La Banque et la Commission procèdent, après information du ministre, au contrôle de tout SFD dont le niveau d'activités atteint un seuil qui sera déterminé par une instruction de la BCEAO. Lorsqu'elles constatent une infraction pénale, elles en informent les autorités judiciaires compétentes et le ministre.

Vis-à-vis des autorités monétaires, les SFD doivent fournir, à toute réquisition de la Banque centrale, les renseignements, éclaircissements, justifications et documents jugés utiles notamment pour l'examen de leur situation, l'appréciation de leurs risques et l'établissement de la liste des incidents de paiement. En tout état

de cause, le secret professionnel n'est opposable à quiconque.

Comme dans toute bonne loi, les sanctions aux infractions font partie intégrante des 150 articles de la nouvelle loi. Elles sont disciplinaires, pécuniaires ou pénales selon les cas. On peut y découvrir que tout défaut de communication des statistiques et informations est passible, par jour de retard et par omission, de 5.000 francs Cfa durant les 15 premiers jours, 10.000 francs Cfa durant les 15 jours suivants et 15.000 francs Cfa au-delà. Le tout recouvré pour le compte du Trésor public. Toute personne qui s'exerce sans l'agrément ou qui crée l'apparence d'un SFD est puni d'une amende de 2 à 10 millions de francs Cfa, avec la cessation sans délai des activités et le remboursement immédiat des dépôts collectés. La communication volontaire de renseignements inexacts ou falsifiés ou l'opposition à un contrôle est aussi puni des peines d'amende et d'emprisonnement. Selon l'article 80, les SFD qui n'auront pas constitué les réserves générales instituées par la loi seront tenus envers le Trésor public d'un intérêt moratoire, dont le taux ne pourra excéder 1% par jour de retard. Et les SFD qui auront contrevenu aux règles de l'UMOA fixant les taux et conditions de leurs opérations avec la clientèle pourront être requis par la BCEAO de constituer auprès du Trésor public un dépôt non rémunéré, dont le montant sera au plus égal à 200% des irrégularités constatées ou, dans le cas de rémunérations indûment perçues ou versées, à 500% des dites rémunérations, et dont la durée sera au plus égale à un mois. La Banque centrale ou la Commission bancaire, saisie par le procureur de la République de poursuites engagées contre un système financier décentralisé, peut prendre les sanctions appropriées. Pour l'application des dispositions relatives aux infractions et sanctions, la BCEAO peut se constituer partie civile.

## 37,4% de taux national d'urbanisation

(suite de la page 3)

d'affaires, le centre Est et l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma, l'Est et la zone portuaire et industrielle, le Nord et l'Université de Lomé. Les autres villes du pays

n'échappent pas à ce déplorable constat. Et pour déjà prévenir le mal dans la zone communément appelée de Lomé 2, au lieu dit Atchante, un concours national d'urbanisme a été tenu pour remédier au désordre architectural. Il s'agit de réaménager

la zone pour ne pas avoir à gérer dans quelques années les mêmes difficultés, en actualisant le plan d'aménagement initial de la zone pour tenir compte de ce qui existe et des objectifs de la déclaration d'utilité publique de 1977.

## A Sokodé et environs, le taux de masculinité est équilibré

Sur les 5.753.324 Togolais, les femmes prennent les 51,3% avec leur nombre de 2.954.238, devant les hommes (48,7% pour 2.799.086 têtes). Les chiffres du quatrième recensement général de la population et de l'habitat (4ème RGPH) signalent que, en face de

100 femmes dans la région Centrale, on dénombre 100 hommes. Autrement à Sokodé (le chef-lieu) et environs, le taux de masculinité est équilibré. Contrairement aux autres régions où il est respectivement de 93 hommes pour 100 femmes (93%)

dans Lomé Commune, dans la Maritime sans Lomé et dans les Savanes, 97 hommes pour 100 femmes (97%) dans les Plateaux et 96 hommes pour 100 femmes (96%) dans la Kara. Ce qui donne un taux national de 95%, soit 95 hommes pour 100 femmes.



### DU NOUVEAU, ENCORE DU NOUVEAU !!!

*Plus d'autonomie* dans la gestion de votre consommation en énergie électrique !

La CEET vous propose de remplacer vos « compteurs additionnels » par **des sous-compteurs certifiés CEET**

*à des coûts réduits...*

A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2011, abonnez-vous :

- Sous-compteur prépayé LAFIA = 30.000f CFA.
- Sous-compteur classique = 35.000f CFA.

Rendez-vous à votre agence CEET, tous les jours ouvrables.

La CEET, toujours plus d'énergie !



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS EN VUE DE LA RENOVATION DE L'ENTREE ET LES BATIMENTS DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DE KARA**

1. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche se propose d'aménager et de rénover l'entrée et les bâtiments de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DRAEP) de Kara. Copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité, attestation bancaire.
  2. Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toutes les entreprises de bâtiments et travaux publics installées au Togo. Les prestations attendues des entreprises sont réparties en deux (02) lots :
    - Lot 1 : Aménagement de l'entrée principale de la DRAEP de Kara,
    - Lot 2 : Rénovation et réhabilitation des bâtiments de la DRAEP de Kara.
  3. Les entreprises intéressées par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces travaux:
    - 6. Les manifestations d'intérêt portant la mention « MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EN VUE DE LA RENOVATION DE L'ENTREE ET LES BATIMENTS DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DE KARA », doivent parvenir sous pli fermé en quatre (04) exemplaires dont un (01) original au plus tard le 27 mai 2011 à 14 heures 30 au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la LONATO sous l'adresse suivante:
  - Expériences similaires, références professionnelles du personnel clé, leurs adresses complètes, CV du personnel et tout autre document technique d'appréciation de compétence jugé utile. Se conformer au modèle de qualification des soumissionnaires joint en annexe.
    - Loterie Nationale Togolaise (LO.NA.TO.)
    - Tél. 253.57.001 Fax: 251.35.08
    - 2470, Avenue de la Chance
    - BP 895
    - Lomé (TOGO)
  4. Les cinq (05) meilleures entreprises seront retenues en vue d'une proposition d'offre technique et financière pour l'exécution des travaux.
    - 7. Les dossiers électroniques ne sont pas acceptés.
  5. Les entreprises intéressées par cet appel à manifestation devront fournir en plus des informations ci-dessus, les pièces administratives suivantes:
    - 8. Les plis seront ouverts le même jour à 16heures 30 précises dans la salle de conférence de la LONATO.
    - 9. Les entreprises intéressées par le présent appel à manifestation d'intérêt peuvent obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale de La LONATO tous les jours et heures ouvrables auprès du Directeur Administratif et du Patrimoine.
    - 10. Les annexes au présent appel sont disponibles à la même adresse.
- Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois mois
- Attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales datant de moins de trois mois,

Le SMS

## La décadence de la langue française

Presque tous les abonnés au mobile y ont recours au Togo, un phénomène qui inquiète les puristes du Français

### Etonam Sossou

Lorsqu'on jette un œil dans la boîte à message du téléphone d'un jeune et même de certains adultes, on réalise tout de suite que la langue française est en danger. «Kiff» ou «émé» pour dire «aimer», «o6» pour dire «aussi», «Pa» pour dire «Pas», «Er» pour dire «Heure». Des milliers de mots comme ceux-là alimentent chaque jour les échanges par SMS entre des personnes. Le SMS est l'acronyme de *Service de messages succincts*. En France, le terme texto est également utilisé. Cette technologie permet de transmettre des messages dont la taille varie entre 70 et 160 caractères, suivant la langue utilisée, par un téléphone mobile ou un ordinateur. Au Togo, le minimessage est rapidement devenu comme dans beaucoup de pays du monde, un moyen de communication très populaire, tout particulièrement parmi les populations jeunes et urbaines. Ce langage s'est transposé au «tchat» par ordinateur.

#### Identité communautaire ou économie de temps?

Plusieurs raisons sont attribuées

à l'apparition et à l'émergence du langage SMS. D'après certaines études, le langage SMS serait apparu dans le but de créer une identité communautaire pour les jeunes avec un dialecte que seuls les membres du groupe pouvaient comprendre. Pour bon nombre d'adultes à qui la question a été posée, ce langage est probablement la conséquence d'une perte générale de repères sociaux qui engendrerait un besoin de reconnaissance identitaire. L'engouement pour le SMS peut également s'expliquer par la disparition de certaines barrières. Il crée un type de contact très différent, permettant par exemple au timide de s'exprimer sans crainte. Le langage SMS est un moyen d'économie de temps et d'effort. Frapper des lignes de textes sur un clavier de téléphone portable est long et fastidieux. Pourquoi ne pas aller au plus rapide avec des abréviations?

#### Très pratique certes, mais des conséquences non négligeables

Les critiques faites à l'endroit de ce mode de dialogue sont nombreuses. Le langage SMS détournerait les jeunes de la



langue classique. Un professeur du lycée moderne d'Adidogomé à Lomé peste contre les SMS, car selon lui, ses élèves feraient plus de fautes d'orthographe et de grammaire. Il ajoute même que de grossières erreurs sont commises sur les copies d'examen. Il donne l'exemple d'un candidat au baccalauréat pour qui l'euthanasie

devient l'Etat nazi. Un «comité de lutte contre le langage SMS et les fautes volontaires va d'ailleurs être créé» a-t-il ajouté, très consterné. Il existe même des sites internet qui sanctionnent l'utilisation du langage

SMS

#### Comprendre le langage SMS

Il est généralement admis que les utilisateurs font généralement la différence entre les supports et n'écrivent pas de la même manière

en fonction des situations et des contraintes. Bien que la créativité soit la règle, l'âge de l'auteur et la nature de la personne à laquelle il écrit déterminent l'utilisation plus ou moins prononcée d'abréviations. De manière générale, plus l'auteur est jeune, plus son langage SMS est marqué. Au delà de 35 ans, le langage SMS est très peu utilisé. Les jeunes accompagnent souvent la forme par l'utilisation du Francanglais, verlan, abréviations et abrègements déjà bien connus et utilisés depuis longtemps. Cette vision du langage SMS tend à démontrer qu'on ne saurait lui attribuer la responsabilité totale du déclin constaté de l'orthographe chez leurs utilisateurs. Chez les élèves et étudiants le langage SMS a tout simplement fusionné avec le langage de prise de notes de cours rapide habituellement utilisé, pour être à la page des cours.

On peut dire pour (l mo dl f1) le mot de la fin, que le langage SMS a encore de longs jours devant lui.

Santé

## Di-Antalvic et Propofan interdits de vente

Le Di-Antalvic et le Propofan sont interdits de vente au Togo depuis mars. Ces deux médicaments sont retirés sur la liste des remèdes utilisés contre des douleurs d'intensité modérée et sévères, en raison des risques graves que pourrait provoquer leurs excès. Cette décision est

et la Grande Bretagne ont déjà retiré ces produits depuis 2008, pour cause d'utilisation abusive par certaines personnes en Angleterre. Selon les autorités sanitaires anglaises, certains principes actifs contenus dans le Di - Antalvic et le Propofan sont utilisés par certains britanniques

avait réagi à travers une note circulaire. Laquelle note circulaire demandait aux grossistes-répartiteurs, les dépositaires des médicaments, les pharmacies et officines de retirer sans délais, les produits de leurs rayons.

Ces anti-douleurs mis en cause aujourd'hui, contiennent un



intervenue suite à une recherche de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé le 1er mars dernier.

Ce retrait est intervenu dans les autres pays après que la France

pour se droguer.

Au Togo ces médicaments ne sont plus prescrits aux patients et introuvables dans les rayons des pharmacies de la place. Le ministère de la Santé togolaise

principe actif qui agit comme de la drogue. Toute la question maintenant est de savoir par quels autres médicaments remplacer ceux récemment interdits

**L'Union pour la Patrie**  
c'est patrie006@yahoo.fr

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1059 DE LOTO BENZ DU 04 MAI 2011

Nous sommes le mercredi 11 Mai 2011 et le tirage de ce jour porte le N° 1060

Comme il est de coutume à chaque tirage, plusieurs parieurs de la LONATO ont eu le bonheur de gagner des gros lots et des lots intermédiaires lors du tirage précédent.

**A BADOU, trois lots de 500.000F CFA** ont été répertoriés sur **les points de vente 2111 et 7701.**

**A NOTSE, également, un parieur remporte la somme de 500.000F CFA** après avoir misé **400F CFA** auprès de l'opérateur **2222.**

Offrez-vous avec 200F les tickets à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA !

Ce n'est pas tout ! Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

-500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente

-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1060 de LOTO BENZ du mercredi 11 Mai 2011

Numéro de base

40

32

10

25

14

MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA  
RÉPUBLIQUE CHARGÉ DE LA PLANIFICATION,  
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

-----  
PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET  
DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS  
UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET  
N° 113 MPRPDAT/PFCTCAL/UCP

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie  
-----

Lomé, le 26 avril 2011

## Avis d'Appel d'offres National (AAON)

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS  
**Fourniture de matériel roulant aux agences d'exécution**  
**Dossier d'Appel d'Offres**

AON N° 02 / MPDAT/PFCTCAL/UCP

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL). A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements au titre du marché pour lequel cet avis d'appel d'offres national est publié.

2. Le Ministère auprès du Président de la République chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire sollicite maintenant des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel roulant aux agences d'exécution et à l'Unité de Coordination du Projet. Les fournitures comprennent :

Lot 1 : Fourniture de quatre (04) véhicules 4x4 type Station Wagon, climatisé et diesel ;

Lot 2 : Fourniture de deux (02) véhicules 4x4 type double cabines, climatisé et diesel ;

Lot 3 : Fourniture d'un (01) véhicule léger type berline et climatisé et essence.

Les lots sont indivisibles et les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour l'acheteur en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse numéro N°1 mentionnée ci-dessous de 8 heures à 12 h00 mn les matins et de 15h à 17 h T.U, heure de Lomé les après midi.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

**a) Condition d'ordre financier**

Avoir une moyenne des chiffres d'affaires des trois (03) dernières années égale au moins à deux fois le montant du marché qui sera attribué.

**b) Expérience**

Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux marchés portant sur des fournitures de matériels de nature similaire au cours des trois (03) dernières années.

**c) Condition d'utilisation**

- Conditions tropicales avec une température ambiante de 40° C ;

- Altitudes s'élevant à 650 mètres au dessus du niveau moyen de la mer

6. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement *ne sera pas* » octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir à partir du **lundi 26 avril 2011** un dossier d'Appel d'offres complet en langue française à l'adresse numéro 1 mentionnée ci-dessous contre paiement en liquidité d'un montant non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse numéro 2 ci-dessous au plus tard le

**mardi 24 mai 2011 à 14 heures 30 minutes TU.** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse numéro 3 mentionnée ci-dessous le **mardi 24 mai 2011 à 15 heures TU.** Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant égal à **trois pour cent (3%) du montant de l'offre** en Francs CFA ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

9. L'adresse n°1 à laquelle il est fait mention ci-dessus est :

Adresse n°1 : **Immeuble CASEF**

**Ministère Auprès du Président de la République,  
Chargé de la Planification, du Développement et  
de l'Aménagement du Territoire.**

Étage/Numéro de bureau : **4<sup>ème</sup> étage, côté finances, Porte 433**

Ville : **Lomé**

Code postal : **1667**

Pays : **TOGO**

Numéro de téléphone : **(228) 336 49 36**

10. L'adresse n°2 à laquelle il est fait mention ci-dessus est :

Adresse n°2 : **Immeuble CASEF**

**Commission de Passation des Marchés Publics**

**Ministère Auprès du Président de la République,  
Chargé de la Planification, du Développement et de  
l'Aménagement du Territoire.**

**Porte 601-B, 6<sup>ème</sup> Etage, Côté Plan.**

Le Coordonnateur du Projet de Facilitation du  
Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan - Lagos

**Essobozou M. AWADE**